

SERVICE VICINAL.

N° 2

DÉPARTEMENT
DE LA SOMME.

ARRONDISSEMENT
de Doullens.

COMMUNE
de Luchaux.

CHEMIN VICINAL de Grande Communication N° 5,
de Doullens à Avesnes-le-Comte.

SIGNATAIRES :

M. Coltenet,
Agent voyer cantonal.

M. Villard,
Ingénieur d'arrondissement.

M. Pierzek,
Ingénieur en Chef.

TRAVERSE DE Luchaux

entre les points 5^m 403 et 5^m 586

sur une longueur de 180 mètres.

Projet modificatif du
PLAN D'ALIGNEMENT

approuvé le 24 Novembre 1894.

Échelle de 0,005 par mètre ($\frac{1}{200}$)

LÉGENDE.

- B Construction en bois.
- B^r Construction en briques.
- P T. Construction en pierre de taille.
- O E. Rez-de-Chaussée.
- I E. Maison à un étage.
- 2 E. Maison à deux étages.
- 3 E. Maison à trois étages.
- S Construction solide.
- M Construction en médiocre état.
- V Construction en état de vétusté.

Les alignements partiels sont déterminés à l'encre rouge par des chiffres pairs 2, 4, 6, etc., du côté droit; 3, 5, 7, etc., du côté gauche, inscrits à leurs extrémités, et par la désignation de deux repères faits en terre parallèlement aux bords du plan.

Dressé par l'Agent voyer cantonal, soussigné.

A Doullens, le 7 juillet 1903.

Signé: Coltenet

Vu et vérifié par l'Ingénieur d'arrondissement, soussigné.

A Doullens, le 7 juillet 1903.

Signé: E. Villard.

Vu et approuvé conformément à l'arrêté en date de ce jour Amiens le 13 Février 1904. Le Préfet de la Somme.
Signé: Courcier.

Pour copie conforme.
Doullens, le 20 janvier 1908.

L'Ingénieur d'arrondissement,

Amiens, le 21 janvier 1908.
L'Ingénieur en Chef,
Signé: Pierzek

Vu et présenté conformément à notre avis de ce jour. Les alignements modificatifs proposés sont indiqués par des lignes bleues pointillées entre les repères L', M', M'', M''', N', N'' et O' d'une part et L'', J'', J'', K', L', m', m'' et n' d'autre part.

Amiens, le 21 Janvier 1904.

L'INGÉNIEUR EN CHEF,

Signé: Pierzek